

CONDITIONS D’OBTENTION DU PARRAINAGE
« PAVILLON DE LA FRANCE – EXPO MILANO 2015 »
POUR VOS COLLOQUES, CONFERENCES, SEMINAIRES, FORUMS, ...

Qui peut bénéficier de ce parrainage ?

Peuvent bénéficier du parrainage « Pavillon de la France – Expo Milano 2015 » tous les acteurs, publics et privés, partenaires ou non de l’organisation du Pavillon, qui souhaitent s’associer avec le Commissariat général pour participer à la diffusion et au partage des idées portées par la France en réponse aux questions posées par le thème de l’exposition « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

Comment être parrainé par le Pavillon de la France ?

Le parrainage « Pavillon France – Expo Milano 2015 » s’applique à des actions et projets correspondants à des critères préalablement définis en cohérence avec les valeurs et les axes de communication portés par le Commissariat Général du Pavillon de la France à l’exposition universelle de Milan en 2015.

Pour être partenaire du « Pavillon France – Expo Milano 2015 votre projet devra répondre aux exigences suivantes :

- être en lien direct avec le thème de l’exposition universelle « Nourrir la planète, énergie pour la vie »
- s’inscrire dans un des quatre axes de communication développé sur le Pavillon de la France, à savoir :
 - *La contribution de la France à l’alimentation mondiale grâce aux potentialités de son tissu productif tant économique, qu’agricole, halieutique, industriel ou scientifique.*
 - *Le développement de modèles alimentaires qui répondent à des enjeux de durabilité : produire plus et produire mieux.*
 - *L’amélioration de la sécurité alimentaire des pays en voie de développement basée sur une politique active de coopération et de transfert de technologies.*
 - *L’alliance de la quantité et de la qualité : sécurité sanitaire, équilibre nutritionnel, santé et bien-être, patrimoine culinaire et gastronomique, savoir-faire, ...*
- garantir un rayonnement pour l’image de la France et contribuer à positionner la France, comme un pays pouvant répondre à la question centrale de l’exposition

universelle : « Comment assurer à tous les habitants de la planète une alimentation, suffisante, de qualité, saine et durable ? ».

NB : Les activités à caractère commercial sont totalement exclues du champ de la labellisation.

La procédure pour obtenir le parrainage « Pavillon France – Expo Milano 2015

Pour obtenir ce parrainage il suffit d'en faire la demande écrite auprès du Commissariat Général du Pavillon de la France à l'exposition universelle de Milan 2015 à l'attention de Monsieur Alain BLOGOWSKI, Conseiller scientifique, aux coordonnées suivantes :

12, rue Henri Rol Tanguy
93555 Montreuil Cedex

Ou à alain.blogowski@franceagrimer.fr

La demande doit être accompagnée de toutes les pièces permettant de juger de la cohérence du projet avec les valeurs et axes de communication portés par le Pavillon de la France :

- nom du responsable du projet,
- titre et programme prévisionnel,
- objectifs poursuivis
- membres du comité d'organisation et/ou du comité scientifique,
- date, lieu et durée,
- cible(s) et nombre de participants attendus
- outils de communication développés
- ...

Délai de réponse

Les demandes seront traitées dans un délai de 15 jours maximum après réception de votre demande.